

OBJET CANDIDATURE DE SAINT-DENIS  
AU TITRE DE LA LABELLISATION « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »

---

## DEVELOPPER DES PROJETS PHARES ET STRUCTURANTS

### Présentation

Créé en 1985, le label « Ville d'Art et d'Histoire » est attribué par le ministère de la Culture aux collectivités locales qui disposent d'un patrimoine au sens large, riche et varié (patrimoine historique, industriel, naturel, maritime, mémoire des habitants) et qui souhaitent s'engager dans une valorisation et dans l'animation de ce patrimoine.

Ce label vise les objectifs principaux suivants :

- présenter et promouvoir le patrimoine d'une ville dans toutes ses composantes,
- sensibiliser les habitants à leur cadre de vie,
- initier le jeune public à l'architecture au patrimoine et à l'urbanisme,
- offrir des visites de qualité au public touristique.

### Projet de la Ville

Saint-Denis s'inscrit dans cette démarche volontaire de mise en valeur et de conservation de son patrimoine et de sensibilisation à l'architecture.

Ce label attestera de la politique menée à Saint-Denis en matière de conservation du patrimoine, de création architecturale et d'aménagement urbain, en lien notamment avec l'inscription des « Hauts » de l'île de la Réunion sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Il aura pour objectifs la meilleure coordination de la connaissance, de la conservation, et de la médiation afin de soutenir la qualité architecturale et du cadre de vie de la ville. Il s'agit de viser le public le plus large possible, notamment les publics jeunes et scolaires.

De plus, le projet de labellisation de Saint-Denis « Ville d'art et d'histoires » rejoint les quelque cent quarante villes déjà inscrites, dont Saint-Pierre et Saint-Louis. Il permet de faire partie d'un réseau culturel puissant à travers l'Association des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, mais aussi en partenariat, plus directement, avec de nombreuses municipalités déjà labellisées.

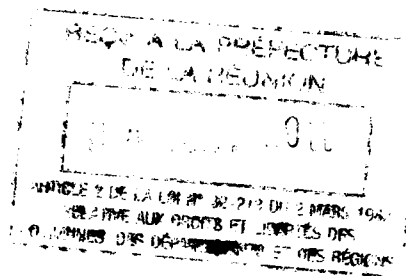
Par conséquent, je vous demande :

- d'approuver la candidature de la Ville de Saint-Denis pour l'obtention du label « Ville d'art et d'histoire », sur la base du dossier élaboré à cet effet (confer **NB** en page 2 du Rapport) ;

**Rapport n° 11/4-18**

- d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires à la candidature de la Ville et à signer tout document y afférent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**

*La*  
**Gilbert ANNETTE**

**NB** *Le dossier de candidature de Saint-Denis au titre de la labellisation « Ville d'Art et d'Histoire » est consultable près la Direction du Développement de la Culture, aux jours et heures ouvrables de l'administration, et mis à disposition en séance du Conseil Municipal.*

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du samedi 25 juin 2011  
Délibération n° 11/4-18

OBJET **CANDIDATURE DE SAINT-DENIS  
AU TITRE DE LA LABELLISATION « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/4-18 du Maire ;

Vu le rapport de M. PESTEL René Louis, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions  
Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la candidature de Saint-Denis pour l'obtention du label « Ville d'art et d'histoire ».

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à la candidature de la Ville et à signer tout document y afférent.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 6 JUIL. 2011



LE MAIRE

Robert ANNETTE

